

REPUBLIQUE ALGERIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA TIMIMOUN
DAIRA DE TINERKOUK
COMMUNE DE TINERKOUK
NIF: 42200200004909604903

AVIS D'ATTIBUTION PROVISOIRE

Conformément aux dispositions du décret présidentiel n° 15-247 du 16/09/2015 portant la réglementation des marchés publics et des délégations de service public notamment l'article 82 ;

Le Président de l'Assemblée Populaire Communale de Tinerkoug wilaya Timimoune, informe l'ensemble des soumissionnaires qui ont participé à avis appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales **N°08/2025 pour : Réhabilitation Des Routes Communales : fatis, ain-hammou, tazliza ouedghagh.**

Publié dans le journal **Sport News** le 15/12/2025 et **MIDI LIBRE** le 15/12/2025 et la presse électronique: **ELMOUDJAZ** le 17/12/2025 et **CASBAH TRIBUNE** le 17/12/2025 qu'après avoir évalué les offres impliquées dans cette Appel d'offres. Attribution provisoire du marché comme suit :

Intitulé Du projet	L'entreprise choisie	N° indetification fiscale	Le montant de l'offre corrige en TTC	La note technique	Délai de réalisation	Observation
Réhabilitation Des Routes Communales : fatis, ain- hammou, tazliza ouedghagh.	SARL SOREAME " MAZOUZI YACINE "	000001088226517	86.540.386.50 DA	59	06 mois	le Seul soumissionnai re

Tout soumissionnaire qui conteste le présent avis d'attribution provisoire du marché ; Peut Introduire un recours, auprès **du président de la commission communale des marchés; dans les dix (10) jours à compter de la première** publication de présent avis, dans les quotidiens. Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant.

Les candidats et les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières, à se rapprocher du service technique de la commune de Tinerkoug, au plus tard trois (3) jours à compter du premier jour de la publication du présent avis.

Tinerkoug le.....

Le Président de l'A.P.C